



Anse

informations

Lettre d'information municipale

numéro 346 – Avril 2025

La mairie initie une démarche de reconnaissance de catastrophe naturelle face à la sécheresse de 2024

Afin de répondre aux conséquences de la sécheresse qui a touché la commune en 2024, la mairie annonce le dépôt imminent d'un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des autorités compétentes. Cette initiative vise à soutenir les habitants affectés par cette situation.

Pour pouvoir faire fonctionner l'assurance Multirisques Habitation, il est indispensable que les dégâts soient reconnus « catastrophe naturelle ».

La mairie invite les habitants concernés à faire un courrier **avant le 20 avril 2025 – délai de rigueur** - à Monsieur le Maire lui demandant de reconnaître cette sécheresse comme catastrophe naturelle accompagné

de photographies et de la liste des dégâts subis pour compléter notre dossier.

Cette démarche peut être effectuée, soit :

- Par voie postale,
- Dépôt à l'accueil de la mairie,
- Envoi par mail à l'adresse urbanisme@mairie-anse.fr

Ce n'est qu'à partir de cette date que la mairie lancera la demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Cette dernière n'est néanmoins pas pour autant garantie.

Nous tiendrons la population informée des avancées de cette procédure.

- Les droits des arbres et des jardins

Les arbres poussant près de la propriété voisine doivent faire l'objet d'attention. Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres dépassant chez son voisin et ce quelle que soit la hauteur. Il ne suffit pas d'avoir planté ses arbres ou sa haie à la distance réglementaire pour être certain de ne pas importuner le voisinage. Un jardin est source d'agrément, mais, s'il n'est pas entretenu, il peut causer des nuisances aux voisins : : pousse de chardons et dispersion de leurs graines aux alentours, refuge d'animaux nuisibles... Il est donc important de surveiller la croissance de ses plantations et au besoin, de les tailler afin d'éviter ce genre de préjudice :

- des branches qui surplombent exagérément le terrain voisin
- taille des haies mitoyennes (hauteur maximale : 2,00m) ainsi que celles qui longent les voies publiques qui peuvent gêner le passage des piétons, des voitures...
- le maintien prolongé de l'humidité atmosphérique
- des racines qui s'étendent démesurément dans les sous-sols voisins
- un encombrement des toitures, des gouttières et des terres cultivées, par la chute excessive de feuilles ou de branchages
- une perte d'ensoleillement et un ombrage excessifs.

En cas de négligence, le propriétaire qui occasionne une gêne excessive à son voisinage pourrait être amené, par

le juge de paix, à réparer le préjudice causé (art. 1382 et 1383 du code civil).

☞ Petits rappels

Suite à l'arrêté municipal du 20 septembre 2001, la Municipalité rappelle qu'il est formellement interdit de faire brûler sur tout le territoire de la commune : des ordures ménagères, des déchets encombrants de ménages, des débris de jardins et déchets végétaux, sous peine de verbalisation.

☞ Déchetterie d'Anse : Avenue de Lossburg - ☎ 06.76 99.33.92

La déchetterie reçoit les déchets qui ne peuvent pas être collectés par le biais de la collecte des ordures ménagères du fait de leur volume, de leur dangerosité ou de leur nature recyclable ou valorisable.

La déchetterie est ouverte le lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; le mardi, mercredi et vendredi de 14 h à 18 h ; le samedi du 1^{er} avril au 31 octobre de 9 h à 18 h (non-stop), du 1^{er} novembre au 30 mars de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Les administrés doivent se rendre dans la Mairie de leur commune, munis d'un justificatif de domicile, afin d'y retirer une carte qui leur permettra d'accéder aux 4 déchetteries de la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.

Lutte contre le moustique tigre

Le Département du Rhône est particulièrement impliqué et il intervient dans la lutte contre prolifération du moustique tigre, ses nuisances, mais également contre la transmission des maladies transmises par le moustique tigre. La collectivité agit sur le terrain via son opérateur, l'Entente Interdépartementale pour la démoustication Rhône-Alpes (EIRAD).

- Il intervient via son opérateur l'EID Rhône-Alpes. C'est un établissement public qui a pour principale mission de lutter contre la prolifération des espèces de moustiques nuisibles pour l'homme. L'ensemble du territoire départemental est concerné par la surveillance et la lutte contre le moustique tigre.

Anse et le département du Rhône sont en vigilance rouge (le moustique tigre est implanté et actif).



Nom : *Aedes albopictus*. Taille : plus petit qu'une pièce de 1 centime. Surnom : moustique tigre, moustique zébré noir à rayures blanches.

Lieu de ponte : eaux stagnantes propres dans les zones urbaines.

Lieu de vie : dans et autour des habitations. Rayon d'action moyen : 100 mètres autour de son lieu de naissance.

Durée de vie moyenne du moustique adulte : 21 jours.

Il pique toute la journée, principalement tôt le matin et au coucher du soleil. Sa période d'activité se situe du 1er mai au 30 novembre. Ce sont des maladies qui, dans les cas graves, peuvent être très invalidantes. Le mot *chikungunya* signifie « marcher courbé » en Makondé (langue africaine), ce qui illustre bien les symptômes de cette maladie.

Le moustique tigre ne se déplace que dans un rayon de 25 à 50 mètres autour de son lieu de naissance.

Celui qui vous pique est né chez vous !

La meilleure arme contre la prolifération des moustiques est la destruction de leurs lieux de ponte potentiels, votre engagement est primordial.



Les gîtes de reproduction du moustique tigre sont toujours de petite taille : les creux des arbres mais aussi tous les petits espaces d'eaux stagnantes créés par l'homme (seaux, vases, soucoupes, fûts, citernes, écoulements de gouttières, pneus...), d'où l'importance d'être très vigilant. **Veillez à vider très régulièrement tous les réceptacles d'eau de pluie** et à enlever les objets abandonnés qui pourraient servir de récipients : jouets qui traînent dans le jardin ou sur la terrasse, coupelles sous les pots de fleurs...

Quelques astuces

- Remplissez vos coupelles avec du gros sable ou des petites billes d'argile.
- Deux ou trois jours après une grosse pluie, inspectez votre jardin, afin d'identifier les lieux où l'eau reste accumulée et videz-les ou asséchez-les, car ils peuvent constituer des gîtes larvaires de moustiques-tigres.
- Hors utilisation, couvrez votre piscine avec une bâche bien tendue, afin d'éviter la formation de creux pouvant se remplir d'eau.

Contre les piqûres, quelques mesures de protection personnelle :

- privilégier les vêtements amples et couvrants
- utiliser des produits répulsifs (avec précaution pour les enfants et les femmes enceintes)
- utiliser des moustiquaires

<https://www.eid-rhonealpes.com/>

Déjections canines

Les déjections canines sont **responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires**. Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts. Par ailleurs, elles favorisent la prolifération des microbes et augmente les risques de chutes.

Les *déjections canines* sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^e classe le fait de déposer, dans des conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets ou aux emplacements désignés à cet effet pour ce type de

déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte.

➔ Pour cela il existe des solutions : ramasser les déjections ou emmener votre chien dans les parcs à chiens situés sur la commune

🐾 mail piéton

- 🐾 avenue de Brienne
- 🐾 parking du divin
- 🐾 square Brossat (rue des Trois Châtelés)
- 🐾 rue *Asa Paulini*
- 🐾 Impasse des pépinières
- 🐾 Pré aux moutons (Square de la Poésie)

Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves ... Brèves

📅 Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 14 avril à 19 h, salle du Conseil Municipal (impasse de Verdun).

📅 Repas des Aînés

Il se déroulera le **samedi 26 avril à midi à Ansolia**.

Les Ansoises et Ansois de plus de 70 ans sont invités par la Municipalité à partager un moment de convivialité. Inscriptions à l'Infothèque **avant le mardi 15 avril** ou au ☎ 04.74.67.13.94 ou 📧 infotheque@mairie-anse.fr

📅 Ouverture d'été des parcs de la commune

Les parcs de Anse vous accueillent du **1^{er} avril au 31 octobre tous les jours de 7h30 à 20h30**.

Pour le bien-être de chacun, nos amis les chiens doivent être tenus en laisse.

📅 Don du sang

Venez donner votre sang

Le lundi 14 avril à Ansolia de 15h à 19h

📄 Inscription obligatoire sur

<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>

📅 La Moitié de l'Humanité vous interpelle !

Conférence – rencontre « Les droits des femmes : progrès et points de vigilance » par **Bérangère Couillard**, présidente du Haut Conseil à l'Égalité, ancienne ministre de l'Égalité, le **mardi 15 avril à 18h30 au Castel com**

Organisée par le Service culturel - **Entrée libre et gratuite**

Infos au ☎ 04.74.67.15.72

📅 La Médiathèque Albert Gardoni en avril

➔ **Mardi 1er avril à 19h30 : soirée ciné au Castel Com « Tu nourriras le monde, histoire de nos plaines agricoles »**

Un film de Nathan Pirard et Floris Schruijer, paroles de paysans. Organisé en partenariat par l'EPTB Saône-Doubs et la MAG.

Entrée libre – verre de l'amitié à l'issue de la projection

➔ **Samedi 5 avril de 10h30 à 11h30: Club BD MAG**

➔ **Samedi 12 avril à 10h: Premières Pages**

Les livres, c'est bon pour les bébés ! Le Département du Rhône offre un livre à tous les enfants nés ou adoptés en 2024. Remise des livres à 10h en présence de M. Daniel Pomeret, Maire de Anse.

➔ **Vendredi 18 avril à 17h Les Histoires du Tipi** (pour les 4-10 ans / sur inscription)

➔ **Mercredi 23 avril de 15h à 18h (2 séances) : Atelier origami avec Kevin Briez, origamiste**
Origami, un voyage en famille au-travers des plis ! Mettez un brin de détente dans vos activités !

➔ **Samedi 26 avril de 10h à 11h: La Troupe des Lecteurs**

Le rendez-vous convivial pour discuter de vos dernières lectures autour d'un café

➔ **La MAG, c'est aussi des nouveautés tous les mois, des ressources numériques, des abonnements presse et plein d'autres choses à découvrir !**

Retrouvez toutes nos infos et catalogue sur le site internet www.mediatheque.mairie-anse.fr

📅 Enquête publique Plan de Mobilité du territoire Lyonnais - SYTRAL

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet arrêté de Plan de Mobilité des territoires lyonnais par le SYTRAL, du lundi 24 mars 2025 à 10h au jeudi 22 mai 2025 à 17h.

Permanences de la commission d'enquête publique :

- Le 23 avril de 9h à 12h à la mairie de Belleville en Beaujolais, 105 rue de la République
- Le 16 mai de 14h à 17h à la mairie de Villefranche-sur-Saône, 183 rue de la Paix

Plus d'infos 📄 www.mairie-anse.fr

📅 Réseau Local de soutien à la parentalité Ans 'Ensemble- Quinzaine de la parentalité :

Dans le cadre de la quinzaine de parentalité organisée par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, le réseau Ans 'Emble vous invite à un forum-débat le vendredi 11 avril 2025 au Castel com sur le thème "Egalité filles garçons"

Venez assister en famille à des saynètes, échanger vos idées et découvrir des pistes de réflexion pour soutenir vos enfants dans leur parcours.

A partir de 11 ans

18h30 : Apéritif d'accueil

19h15-21h15 : Théâtre/Débat

Renseignements ☎ 04 74 02 78 26 ou 04 37 55 87 33

📅 2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) : exposition et conférence

➔ **Exposition : 5 au 13 avril : « MULTIPLE » de Suzanne Denisoff et Marine Duron, peintres, au Château des Tours.**

« L'art nous accompagne tout au long de notre vie. Quelle que soit l'expression artistique choisie, l'art ne laisse pas indifférent ! Lors de notre exposition, toute en couleurs, on vous parlera de la richesse de nos différences ».

Vernissage : sam 5 à 18h30. Ouverture : week-ends 10h30-18h30 – semaine : 14h-19h sauf mercredi – Entrée libre.

➔ **Conférence : Mardi 1^{er} avril – 20 h : « Michel MOUFFE chez Le CORBUSIER »**

Conférencier : Jérôme Dupré la Tour (successeur du frère Marc à la Tourette)

Château des Tours (2^e étage avec ascenseur).

Tarifs : Adultes : 10 € - Jeunes : 5 € - Enfants : gratuit.

➔ **Renseignements et inscriptions** : ☎ 06 64 19 72 01 - 📧 2cea.anse.chateau@gmail.com

🌐 2ceansechateau.wixsite.com/2CEA

Adresse postale : 2CEA - 16 rue des 3 Châtelés 69480

Anse

Visites du château des Tours et du Vieil Anse

ACP (Arts-Civilisations-Patrimoine) vous propose :

 Visite du **Château des Tours** guidée le **samedi 12 avril** et le **samedi 26 avril**, rendez-vous à **15h** devant le château.

 Visite du Vieil Anse guidée le **samedi 19 avril à 15h**, rendez-vous devant la Mairie.

Pour tout autre renseignement

 <https://acpassociationanse.wixsite.com/acpanse>

Faites de l'escalade

Le club AL Escalade organise une journée découverte le **Samedi 12 avril**. Cette journée se déroulera en deux parties, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Ce sera l'occasion pour toutes et tous de découvrir les installations de la Halle des Sports et de Marie Marvingt. Au programme, découverte du bloc, de la vitesse et de la difficulté. La journée est ouverte à tous. Prévoir une **paire de basket propre** et de l'eau!!

A partir de 13h30, une animation "mon premier cours d'escalade" proposera pendant une heure de vivre le premier cours d'escalade, l'inscription sera à effectuer sur place.

Toute la journée est entièrement gratuite ! Venez nombreuses et nombreux !

Chasse aux Œufs du Chemin de Fer Touristique

Le 19 avril 2025 de 9h30 à 18h00 au dépôt.

Visite de l'atelier et du train miniature et distribution de chocolat pour les enfants – 6€ tarif unique.

Collecte des ordures ménagères

 **Collecte des ordures ménagères** : Anse : les mardis 1er - 8 – 15 – 22 et 29 avril

 **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les jeudis 3 et 17 avril

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

Prise de rendez-vous uniquement téléphonique en composant le ☎ **15**.

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

 du lundi au vendredi de 20 h à minuit

 le samedi de 12 h à minuit

 le dimanche de 8 h à minuit

Pharmaciens de garde

Contactez le service Résogardes au ☎ **32 37**

Infos jeunes

 **Centre Départemental de Santé et d'Éducation Sexuelle** : au sein de la Maison du Rhône 160 rue Monplaisir à Villefranche-sur-Saône. Rendez-vous au 09 69 369 369 (appel non surtaxé)

 **La Maison des Ados** : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00  contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

 **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

 **Parent Aïse / CAP Générations** : lieu de jeux et de rencontre pour les enfants de moins de 6 ans, lieu d'échange pour les parents Espace d'accueil collectif pour l'enfant accompagné d'un parent au moins. Il permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres. Pour le plaisir

d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent. Animée par une équipe pluridisciplinaire en lien avec la petite enfance. Entrée est libre et gratuite. Ouvert les samedis matin de 9 h 30 à 12 h (même pendant vacances scolaires) à La Clairière (1251 avenue de l'Europe). Renseignements ☎ 04.72.54.48.76

 **Informations Jeunesse CCBPD** : accueil libre anonyme des jeunes cherchant des informations généralistes en matière d'orientation professionnelle et scolaire, de vie quotidienne (logement, droit, santé, culture, mobilité internationale). Permanence à l'Infothèque le 2^e mercredi du mois de 14 h à 16 h sans rendez-vous.

 **Accueil psychologique pour adolescents et toutes personnes concernées par les adolescents (CH Saint Cyr-aux-Mont-d'Or) suspendues pour l'instant** faute de personnel. Pour toute information complémentaire et prise de rdv : ☎ 04.74.02.69.53

Permanence en Mairie ou sur Anse

 **Conciliateur de justice** : un mardi par mois de 9 h à 12 h et un jeudi par mois de 14 h à 17 h sur rendez-vous uniquement ☎ 04.74.67.03.84

 **Permanence Info-Energie**, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Une fois par mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes. Sur rendez-vous ☎ 04.37.28.70.20

 **TANDEM accueillante juriste**, pour toute personne se considérant victime d'infraction ou de catastrophe (accueil, évaluation de vos besoins, conseil et information sur vos droits, accompagnement vers les procédures judiciaires). Tous les lundis matins (sauf 2^e lundi du mois) salle PAPOT (au-dessus de la mairie) – sur rdv au 04.81.04.11.90

Horaire marché

Les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30, place du 68^e Régiment d'Artillerie d'Afrique (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Naissances

Lara DRAPIER née le 08 février 2025

Baptiste DUBOIS né le 09 février 2025

Livia PAOLETTI née le 16 février 2025

Mariages

Nathalie ROUSTIN et Bertrand LECLERC mariés le 1er mars 2025

Décès

Laurent DELORME décédé le 04 février 2025 à Trévoux (50 ans)

Daniel MICHELIN décédé le 20 février 2025 à Anse (80 ans)

Raymonde MOULIN née MAURY décédée le 21 février 2025 à Trévoux (92 ans)

Francesco MACRI décédé le 21 février 2025 à Lyon 3ème (44 ans)

Roger VOGEL décédé le 28 février 2025 à Trévoux (91 ans)

Makhlouf AOURAGH décédé le 3 mars 2025 à Anse (93 ans)

Claudette POMERET née MEUNIER décédée le 13 mars 2025 à Anse (91 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret

Secrétaire de Rédaction : Claire Poulin

Tirage à 3700 exemplaires

Impression : Imprimerie Augagneur

Mairie de Anse : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, jeudi de 9h à 12h30 et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : infotheque@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite